

Commune d'ARVIÈRE-EN-VALROMEY

Département de L'AIN – Arrondissement de BELLEY

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE du vendredi 18 septembre 2020

L'an deux mil vingt et le dix-huit septembre, le Conseil Municipal d'Arvière-en-Valromey, légalement convoqué le 11 septembre 2020, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Annie MEURIAU, Maire.

PRESENTS : Maurice BALLAND, Cyril BERTHIER, Gérard BERTHIER, Annick DECRENISSE, Aurélia FIORITTO, David GUILLET, Nicolas JACQUET, Cédric LYVET, Pascale MARTINOD, Jean-Marc MATHELIN, Annie MEURIAU, Bernard OUGIER, Marion PILLARD, Robert SERPOL, Philippe ZELINDRE

ABSENTS ET EXCUSES : Anne-Sophie CHABERT, Léo HOLFERT

REPRESENTES : Bernard ALLIGROS par Philippe ZELINDRE, Thomas CHATELAIN par Nicolas JACQUET

Secrétaire de séance : Madame Pascale MARTINOD

1. Approbation du procès-verbal du 24 juillet 2020

Le procès-verbal de la séance du Conseil du 24 juillet n'étant pas finalisé, il sera approuvé lors de la prochaine séance de conseil.

2. Compte-rendu du Conseil Communautaire du 17 septembre 2020 et des différentes commissions communales

Madame le Maire fait part à l'assemblée des délibérations prises au cours du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Bugey-Sud du 17 septembre 2020.

Elle informe également les conseillers du compte-rendu de chacune des commissions qui ont eu lieu (Forêt et Voirie)

3. Information sur les décisions du Maire

Madame le Maire informe l'assemblée de ses décisions prises depuis le dernier conseil du 24 juillet 2020 :

- **Devis signés** :
 - Emilien BEJEANNIN : Hangar communal de Brénaz273.43 € TTC,
 - Emilien BEJEANNIN : Cloison hangar communal de Brénaz.....360.00 € TTC,
 - Emilien BEJEANNIN : Isolation de l'ancienne porcherie Brénaz.....1 600.16 € TTC,
 - GATY : Traitement Presbytère de Virieu.....5 225.00 € TTC.
- **Urbanisme** : 7 Certificats d'Urbanisme Informatifs, 2 Certificats d'Urbanisme Opérationnels, 3 Déclarations Préalables de Travaux, 2 Permis de Construire.

4. Demande de subvention au Conseil Départemental de l'Ain et à l'Agence de l'Eau pour la mise à jour du zonage d'assainissement et des eaux pluviales

Madame le Maire explique que les travaux **Mise à jour du zonage d'assainissement et des eaux pluviales** sont susceptibles de bénéficier d'aides du Conseil Départemental de l'Ain et de l'Agence de l'eau selon les modalités d'intervention du Plan Départemental de l'Eau et du programme d'action « Sauvons l'Eau ! » (2019-2024).

Aussi, afin de percevoir les subventions qui pourraient être octroyées par le Conseil Départemental et l'Agence de l'eau, Madame le Maire explique qu'il convient de valider la totalité de l'opération, de demander l'autorisation d'un démarrage anticipé des travaux à l'ensemble des financeurs, l'étude du zonage devant être intégrée à la carte communale et valider le montant HT de l'opération :

○ Honoraires ADI pour assistance à maître d'ouvrage :	1 350.00 €
○ Publicité – Annonces Légales pour marché public :	1 000.00 €
○ Montant de l'étude :	18 000.00 €
○ Enquête publique :	1 800.00 €
soit un total de :	22 150.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide la totalité de l'opération, demande l'autorisation au Conseil Départemental de l'Ain et à l'Agence de l'Eau le démarrage anticipé des travaux, compte-tenu de l'intégration du zonage à la carte communale, valide le montant HT de l'opération, soit 22 150.00 €.

5. Création d'une liaison d'eau potable entre le réservoir de Lochieu et le bac de réception de la source de Cazet à Virieu-le-Petit : choix de l'entreprise

Madame le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux la délibération du 24 juillet dernier relative aux travaux de création d'une liaison d'eau potable entre les réservoirs de Lochieu et le bac de réception de la source de Cazet à Virieu-le-Petit.

Elle précise qu'une consultation, dans le cadre d'un marché à procédure adaptée a été lancée le 13 juillet 2020 et que trois critères ont été retenus pour sélectionner et classer les offres (Prix, Valeur technique, Délai de livraison). Cinq entreprises ont répondu à la consultation.

Après avoir entendu le rapport d'analyse des offres de Madame le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient l'offre de l'entreprise SODEVAL, pour un montant de 118 000 € HT, soit 141 600 € TTC.

6. Demande de subvention pour les travaux relatifs au Petit Patrimoine auprès du Conseil Départemental et de la Préfecture de l'Ain (DETR)

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de rénover plusieurs petits édifices de la commune d'Arvière-en-Valromey, tels que granges, fours, églises, lavoirs, croix ...

Elle précise que l'objectif principal de ce projet est de valoriser le patrimoine de la commune, mais également d'éviter que ces édifices ne se dégradent et soient laissés à l'abandon.

Elle indique à l'assemblée que le montant des travaux est estimé à 84 959.24 € H.T.

Afin de mettre ce programme en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de l'Etat au titre de la DETR et auprès du Conseil Départemental de l'Ain au titre du Patrimoine local. Le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est donc le suivant :

- **Subvention de l'Etat au titre de la DETR :**
33 983.70 €, soit 40% d'une dépense de 84 959.24 € HT ;
- **Subvention du Conseil Départemental de l'Ain :**
24 383.77 €, soit 30% d'une dépense éligible de 81 279.24 € HT (déduction faite de la dépense relative à la Croix du Grand Colombier) ;
- **Pour rappel :** subvention du Conseil Départemental au titre des ENS pour les travaux de la Croix du Grand Colombier : 1905.00 €

Total des subventions publiques : 60 272.47€ ;

- **Fonds propres :** 24 686.77 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la réalisation des travaux de valorisation du Petit Patrimoine communal et la demande de subventions auprès de l'Etat et du Conseil Départemental.

7. Rémunération des agents recenseurs

Madame le Maire rappelle à l'assemblée le recensement de la population qui doit avoir lieu du 20 janvier au 21 février 2021. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide le recrutement de 3 agents recenseurs sur l'ensemble de la commune d'Arvière-en-Valromey, décide qu'une enveloppe de 3 000 € sera prévue pour la rémunération des agents recenseurs et précise que ce montant sera réparti entre les 3 agents, au prorata du nombre d'habitants.

8. Convention entre la commune d'Arvière-en-Valromey et l'AFP de Chavornay

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que l'Association Foncière Pastorale (AFP) de Chavornay créée lors de l'assemblée générale du 27/09/2019 dans le but de revaloriser des terrains agricoles et de faciliter l'installation d'exploitants, envisage de mettre en œuvre un programme de travaux (débroussaillage, accès à l'eau, clôtures).

Le coût prévisionnel de ce programme s'élève à 41 052.03 € TTC. Une demande de subvention a été déposée au titre du FEDER, à hauteur de 70%.

Afin de financer ces travaux, l'AFP sollicite la commune pour le versement d'une avance remboursable d'un montant maximum de 41 052.03 € TTC qui sera remboursée dès le versement de la subvention et la récupération de la TVA.

Madame le Maire précise par ailleurs que la commune remboursera à l'AFP la somme correspondant aux travaux réalisés sur les parcelles communales (déduction faite de la subvention et de la TVA), soit 30% du montant HT.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

9. Questions diverses

- ILLIWAP : après 2 mois de mise en place, de plus en plus d'utilisateurs se sont abonnés à l'application, ce qui est très encourageant.
- La commune a procédé à une redistribution de masques lavables aux personnes de plus de 65 ans.
- Tour de France : la commune a été sensible à l'élan de solidarité qui s'est créé lors du passage du Tour de France, le 13 septembre dernier, pour accueillir les camping-caristes et les spectateurs qui ont été refoulés du Grand Colombier, suite à l'arrêté préfectoral lié à la crise sanitaire de la COVID19.

La séance est levée à 22h05

Le Maire,



Annie MEURIAU